

PLANS ZONAGE - LE BOURG

Élaboration prescrite le 04/03/2008
Élaboration arrêtée le 29/05/2012
Enquête publique du 06/11/2012 au 06/12/2012 inclus
Élaboration approuvée le 09/07/2013
Modification n°1 approuvée le

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communautaire en date du
La Vice Présidente en charge de l'Urbanisme

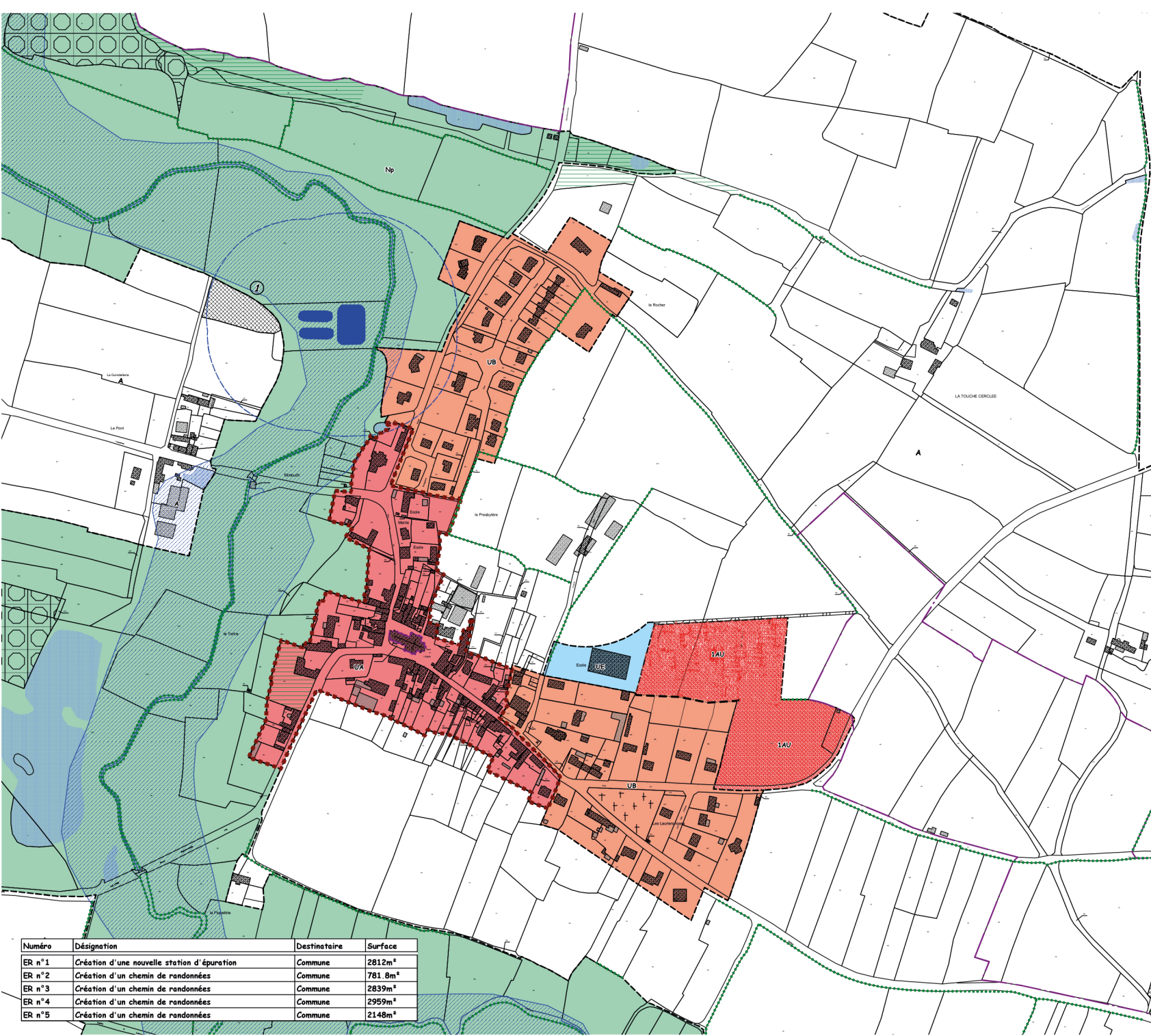
Pièce
N° 5

Echelle : 1/2000ème

Légende

- Limite de zones
- Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Entités archéologiques
- Station d'épuration et périmètre de protection de 100m
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.123.1.5.7ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Autres bois (à titre informatif)
- Secteurs et éléments du patrimoine soumis au permis de démolir (Application de l'article L.123.1.5.7ème alinéa du Code de l'Urbanisme)
- Zone Rouge PPRI Oudon-Mayenne
- Zone inondable de la Sazée

Les clôtures sont soumises à déclaration préalable



Número	Désignation	Destinataire	Surface
ER n°1	Création d'une nouvelle station d'épuration	Commune	2812m ²
ER n°2	Création d'un chemin de randonnées	Commune	781.8m ²
ER n°3	Création d'un chemin de randonnées	Commune	2839m ²
ER n°4	Création d'un chemin de randonnées	Commune	2959m ²
ER n°5	Création d'un chemin de randonnées	Commune	2148m ²